



Centre météorologique de Bourges
13 rue Charles Durand
18000 BOURGES

Monsieur le Préfet du Loiret
Direction départementale de la protection
des populations
Service de la sécurité de l'environnement
industriel
Cité Coligny
131 faubourg Bannier – Bâtiment C
45000 ORLEANS

Bourges, le mardi 13 septembre 2016

Nos références : D16 / 305

AVIS SUR DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE ICPE

Référence de la demande :

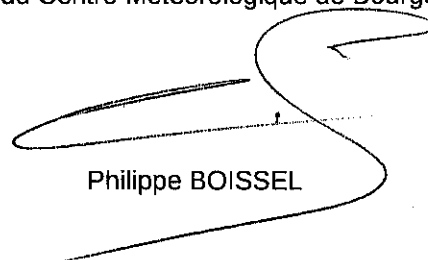
Courrier de monsieur le Préfet du Loiret du 13 septembre 2016

**FERME EOLIENNE DES BREUILS (4 éoliennes de la société ABO WIND)
Commune d' ASCHERES-LE-MARCHE (45)**

L'installation éolienne objet de la demande référencée ci-dessus se situe à une distance de 76 kilomètres du radar météorologique de Trappes.

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne. Dès lors, aucune contrainte réglementaire ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

L'Ingénieur Divisionnaire des Travaux de la Météorologie
Chef du Centre Météorologique de Bourges



Philippe BOISSEL